

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 15 janvier 2013, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Mario McDuff, Dominic Gemme et Pierre Vermette ainsi que madame la conseillère Nathalie Poitras.

Étaient absentes: Mesdames les conseillères Monique Savard et Clairette Gemme McDuff.

La directrice générale, madame Carmen McDuff et la greffière, Me Éléa Claveau étaient également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

03-01-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

04-01-13 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux des séances de décembre 2012, tels que rédigés.

Adoptée

05-01-13 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Engagements 2012 (129 commandes)	238 657,26 \$
Achats de biens et service 2012 (159 factures)	709 721,33 \$
Engagements 2013 (27 commandes)	2 345 460,84 \$
Achats de biens et service 2013 (19 factures)	378 019,08 \$
Salaires (périodes 25 et 26)	183 849,49 \$
Salaires (périodes 1)	142 417,93 \$
Total	<b><u>3 998 125,93 \$</u></b>

Signé ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2013.

---

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2° d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

#### ADMINISTRATION

06-01-13

#### **Assurance collective Nomination de l'UMQ à titre de mandataire**

CONSIDÉRANT que le 30 novembre dernier l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable fait partie de ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Amable mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée

07-01-13

#### **Office Municipal d'Habitation de St-Amable Budget 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le budget 2013 présenté par l'Office Municipal d'Habitation de St-Amable, tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée

GREFFE

08-01-13

**Avis de motion - Règlement 709-00-2013 modifiant le règlement de zonage 647-10 afin d'y ajouter l'usage «location, vente et réparation d'outils et de machinerie» à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff ;

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 709-00-2013 modifiant le règlement de zonage 647-10 afin d'y ajouter l'usage «location, vente et réparation d'outils et de machinerie» à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé.

Adoptée

09-01-13

**Adoption - premier projet règlement numéro 709-00-2013 modifiant le règlement de zonage 647-10 afin d'y ajouter l'usage «location, vente et réparation d'outils et de machinerie» à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le premier projet du règlement numéro 709-00-2013 modifiant le règlement de zonage 647-10 afin d'y ajouter l'usage «location, vente et réparation d'outils et de machinerie» à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé, soit et est adopté.

Adoptée

10-01-13

**Adoption – Règlement 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance spéciale du 14 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil adopte le règlement 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée

11-01-13

**Adoption – Règlement 708-00-2013 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2013**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance spéciale du 14 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte le règlement 708-00-2012 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2013

Adoptée

12-01-13

**Adoption – Règlement 687-02-2012 modifiant le règlement 687-00-2012 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin d'en modifier la tarification.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil adopte le règlement 687-02-2012 modifiant le règlement 687-00-2012 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin d'en modifier la tarification.

Adoptée

13-01-13

**Adoption – Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 19 novembre 2012, à 18h30 à la salle Simon Lacoste;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit adopté.

Adoptée

14-01-13

**Adoption – Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 19 novembre 2012, à 18h30 à la salle Simon Lacoste;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 705-00-2012 sur les usages conditionnels, soit adopté.

Adoptée

15-01-13

**Adoption – Règlement 706-00-2012 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier les normes relatives à l'éclairage des enseignes, ajouter ou modifier certaines définitions, effectuer des modifications de nature sémantique et adapter le règlement en prévision de l'adoption du règlement sur les usages conditionnels**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 19 novembre 2012, à 18h30 à la salle Simon Lacoste;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 706-00-2012 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier les normes relatives à l'éclairage des enseignes, ajouter ou modifier certaines définitions, effectuer des modifications de nature sémantique et adapter le règlement en prévision de l'adoption du règlement sur les usages conditionnels, soit adopté.

Adoptée

#### LOISIRS SPORTIFS

16-01-13

**Convention - Location d'heures de glaces à la Ville de Boucherville - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable désire permettre à sa population de s'inscrire à des activités de glace ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est disposée à louer des heures de glace à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention de location d'heures de glace avec la Ville de Boucherville, tel annexé aux présentes.

Adoptée

17-01-13

**Octroi d'une subvention au club de soccer mineur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer au club de soccer de Saint-Amable une subvention pour l'année 2012 de 6 500\$. Cette dépense est imputable au poste 02-701-91-996.

Adoptée

18-01-13

**Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer à la Maison des jeunes de Saint-Amable une subvention pour l'année 2012 de 10 000\$. Cette dépense est imputable au poste 02-701-93-996.

Adoptée

TRÉSORERIE

19-01-13

**Financement par billets – Adjudication du contrat**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Amable accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 22 janvier 2013 au montant de 1 248 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08, au prix de 100,0000 \$ échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>71 900 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>22 janvier 2014</b>
<b>73 800 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>22 janvier 2015</b>
<b>76 000 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>22 janvier 2016</b>
<b>78 200 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>22 janvier 2017</b>
<b>948 100 \$</b>	<b>2, 67000 %</b>	<b>22 janvier 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

20-01-13

**CONCORDANCE – Modification des règlements d'emprunts - emprunts par billet**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Amable souhaite emprunter par billet un montant total de 1 248 000 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
454-00	175 200\$
579-06	280 900\$
580-06	691 900\$
617-08	100 000\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 248 000 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>71 900 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>73 800 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>76 000 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>78 200 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>80 600 \$(à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>867 500 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Amable émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

## URBANISME

21-01-13

### **Demande d'autorisation à la CPTAQ Aliénation lot 186-P - Appui de la Municipalité**

CONSIDÉRANT la demande faite par de M. Pierre-Yves Charbonneau afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 186-P de la paroisse

de Sainte-Julie, afin de régulariser l'empiètement d'un bâtiment accessoire résidentiel existant sur le terrain arrière;

CONSIDÉRANT que la partie de lot visée par la demande fait suite à un rapport d'expertise de bornage effectué afin de régulariser l'empiètement du bâtiment accessoire sur le terrain voisin.

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite régulariser une situation existante ;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec* exige que l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture qui en seront faits fassent l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé est depuis longtemps inutilisé à des fins agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Amable appuie la demande de M. Pierre-Yves Charbonneau.

Adoptée

22-01-13

**Modification à la résolution numéro 243-10-12  
Dérégation mineure 2012-017-DM - 520 Principale**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 243-10-12 adoptée par le conseil municipal le 2 octobre 2012, afin de remplacer la condition mise par les membres du conseil pour l'octroi de la dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution numéro 243-10-12 afin de remplacer la condition stipulée pour l'octroi de la dérogation mineure par la suivante :

« à la condition qu'un aménagement paysager composé d'un mélange harmonieux de vivaces, d'annuelles, d'arbustes et de rocailles soit disposé autour et sous l'enseigne détachée de même qu'à proximité de l'intersection des rues Principale et Bourgeois, sans toutefois empiéter dans le triangle de visibilité de 9,0 mètres. Cette condition, pour être correctement remplie, devra être finalisée au plus tard le 15 juin 2013.»

Adoptée

23-01-13

**Modification au schéma d'aménagement – Création d'une aire d'affectation mixte agricole (secteur de la rue Principale ouest) - Demande à la MRC Marguerite d'Youville**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter une demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de créer une aire d'affectation agricole mixte (résidentiel, commercial et industriel) selon



les limites de l'aire d'expansion urbaine 8, telle que définie audit schéma d'aménagement révisé (secteur de la rue Principale Ouest et rue Adam);

CONSIDÉRANT qu'une telle demande est essentielle afin de pouvoir adapter la réglementation municipale afin de permettre certaines activités autres qu'agricoles dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) numéro 403542, datée du 7 décembre 2012, proposant la modification de la réglementation municipale afin de permettre un projet d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (usage résidentiel) sur la propriété appartenant à la compagnie 2171-7087 Québec inc.;

CONSIDÉRANT les discussions entre un propriétaire possédant un immeuble situé dans le secteur visé et le Service de l'urbanisme afin de rendre possible un projet de développement commercial;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville prévoit, dans ses grandes affectations du territoire, une aire d'expansion urbaine pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est occupé par une variété importante d'activités de nature autre qu'agricole, soit résidentielle, commerciale et industrielle;

CONSIDÉRANT que, pour l'ensemble des activités de nature autre qu'agricole situées dans le secteur visé, les projets de modification ou d'agrandissement sont contraints par des normes spécifiques et autrement limitatives incitant guère les propriétaires concernés à investir;

CONSIDÉRANT que les réseaux municipaux d'égouts et d'aqueduc desservent le secteur visé;

CONSIDÉRANT la résolution 12-565, entérinée le 6 novembre 2012 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie, déposant une demande similaire à la présente;

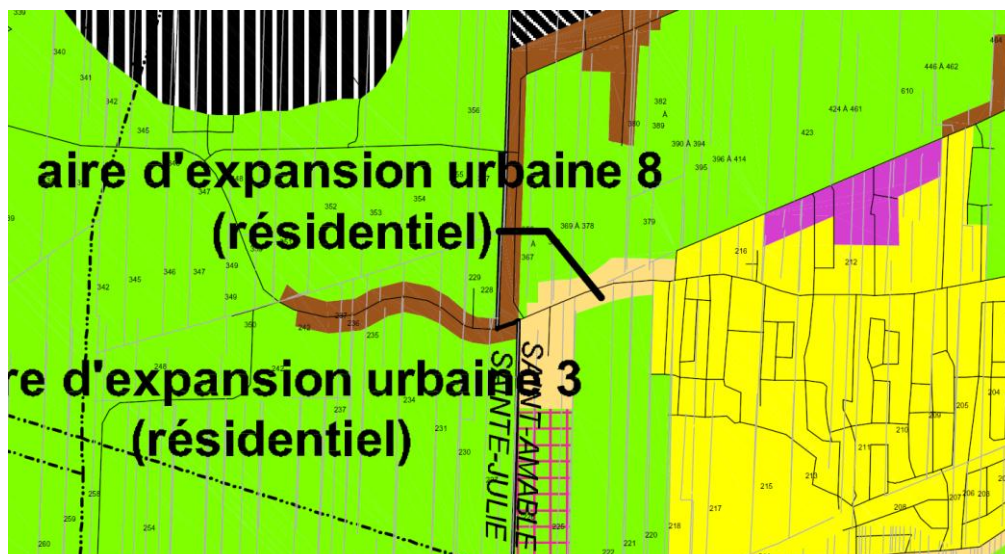
CONSIDÉRANT que deux demandes similaires analysées simultanément par la MRC de Marguerite-D'Youville faciliteraient les démarches d'approbation pour les instances concernées;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur du Service de l'urbanisme pour entreprendre cette demande de modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente une demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de créer une aire d'affectation agricole mixte (résidentiel, commercial et industriel) selon les limites de l'aire d'expansion urbaine 8, telle que définie audit schéma d'aménagement révisé (secteur de la rue Principale Ouest et rue Adam);

EXTRAIT DU PLAN DES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE  
MARGUERITE-D'YOUVILLE DÉMONTRANT LE SECTEUR VISÉ PAR  
LA DEMANDE (AIRE D'EXPANSION URBAINE 8)



Adoptée

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. McDuff résidant de la rue Martin s'interroge sur le budget de l'OMH et sur la façon dont la Municipalité y contribue. Il demande de plus si nous prévoyons construire d'autres HLM;
- Il demande également des précisions sur les zones visées par la modification au schéma d'aménagement
- M. McDuff s'informe du mode de taxation du transport de neige;
- Il mentionne finalement la problématique de la ligne double sur la rue Daniel et le fait que souvent il faut traverser cette ligne pour éviter les voitures stationnées.
- M. Dalpé mentionne une problématique au niveau du déneigement des rues car les voitures restent stationnées dans la rue ce qui empêche le bon déroulement des opérations de déneigement. Il propose une nouvelle réglementation où le stationnement serait permis la nuit d'un côté de la rue et complètement interdit entre 23 et 7h de l'autre côté.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20h30, levée la séance régulière de janvier 2013.

*Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*